

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 17

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Actualité

Fondation des Registres suisses des ingénieurs, architectes et techniciens (REG)

Les Registres reconnus par la Confédération

Réuni le 28 juin 1983 sous la présidence de M. Hans Reinhard, le Conseil de la Fondation des Registres REG a appris que ceux-ci ont été reconnus par la Confédération, selon l'article 50, alinéa 3, de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978. Une convention y relative a été signée le 24 mars 1983 entre les Registres et le Département fédéral de l'économie publique, représentés par M. Reinhard, président des Registres, et M. Kurt Furgler,

conseiller fédéral. Cette reconnaissance est devenue effective le 26 mai 1983.

Par décision du Conseil de fondation, les statuts, règlements et directives révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1983. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui ne fut pas sans embûches. Le professeur Hans Hauri, ancien président des Registres, qui a considérablement contribué au succès des travaux, mérite toute notre reconnaissance.

Certes, les autorités cantonales recourent depuis un certain temps aux Registres pour s'enquérir du niveau de formation des ingénieurs et des architectes, mais leur reconnaissance par la Confédération leur donne un regain d'importance et l'on peut s'attendre que les

autorités fédérales, cantonales et communales, comme le public en général, s'y intéressent dorénavant davantage.

Une réédition des Registres est en préparation et paraîtra en 1984 après une mise à jour générale des informations sur les personnes inscrites et leurs adresses.

Les nouveaux statuts prescrivent une nouvelle composition du Conseil de fondation. Celui-ci comprendra dorénavant 30 membres, dont 15 représentants des milieux administratifs fédéraux et cantonaux, des Ecoles polytechniques fédérales, ETS et technicums, et 15 représentants des associations membres (SIA, FAS, FSAI, ASIC, GEP, A₃E₃PL et Archimedes). Le Conseil de fondation se constituera lors d'une séance extraordinaire en automne 1983 et désignera les membres de son comité directeur par cooptation.

Carnet des concours

Ecole de la construction et bâtiment administratif de la FVE, Tolochenaz (VD)

*Concours de projets
(voir IAS n° 5/83, p. B 34)*

Le jury, dans le long préambule de son rapport, procède à un développement — intéressant, au demeurant — de ce que devrait être, selon lui, une telle école de la construction.

Certes, le jury peut être en droit de penser que chaque concurrent se devait de procéder de même, et ceux qui arriveraient aux mêmes démonstrations et aux mêmes conclusions que le jury, devraient se trouver dans le peloton des primés.

C'est bien ce qui s'est passé, en définitive; en tout cas, en ce qui concerne les cinq paramètres énoncés: porteurs, porté, partition spéciale, parcours, lumière. Par contre, nous n'avons pas retrouvé l'expression matérielle de la belle

définition: «lieu d'une pratique où la forme de la matière — le dessin — et la matière mise en forme — la construction — se trouvent réconciliées dans l'art de bâtir».

Il aurait été sans doute plus intéressant que le jury exprime sa philosophie dans le programme; cela aurait permis des confrontations plus fructueuses sur un thème mieux cerné.

Le danger de cette façon de faire? Elle apparaît dans les prix: les deux projets se rattachant à cette architecture galénique, se trouvent en tête, distançant largement les autres, puisque correspondant le mieux au credo des experts. Et dans cette optique, le projet de MM. Gachet et Mestelan mérite en tous points son premier prix; il fait montre d'une grande sensibilité dans l'échelle, et la double centralité de sa composition est remarquable.

Il apparaît aussi que l'élimination de plus de la moitié des projets présentés, sur la base des critères exposés plus haut, peut être de nature à surprendre, compte tenu de l'effort important demandé; en effet, on peut exprimer ainsi le déroulement des éliminations:

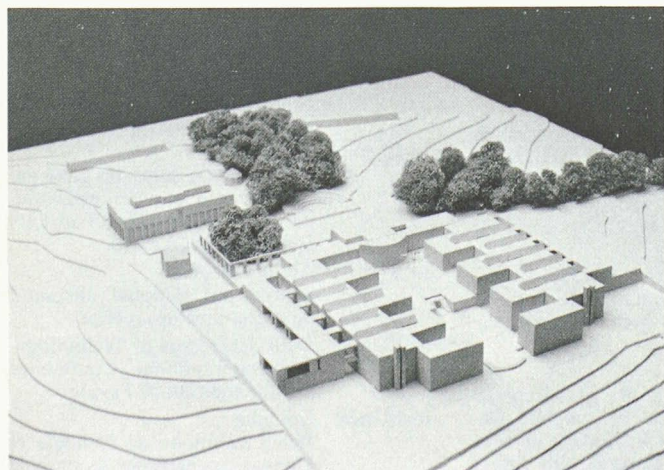
- inscrits, 61:
- présentés: 32, soit 52% des inscrits;
- éliminés au 1^{er} tour: 16, soit 50% des projets présentés;
- éliminés au 2^e tour: 8, soit 25% des projets présentés;
- primés: 7, soit 25% des projets présentés.

Enfin, nous avons relevé les volumes SIA des bâtiments des divers projets récompensés:

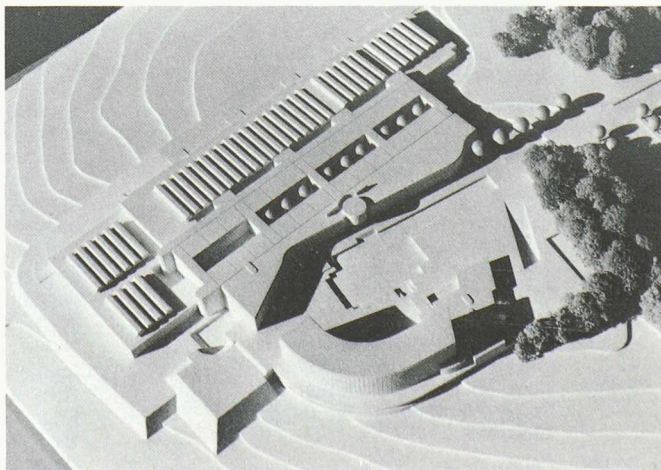
- 1^{er} prix: 76 746 m³
- 2^e prix: 94 452 m³, soit + 23,07%
- 3^e prix: 89 905 m³, soit + 17,14%
- 4^e prix: 83 325 m³, soit + 8,57%
- 5^e prix: 89 723 m³, soit + 16,90%
- 6^e prix: 96 596 m³, soit + 25,86%
- 7^e prix: 78 014 m³, soit + 1,65%.

Le jury a proposé aux organisateurs de confier aux auteurs du projet ayant reçu le 1^{er} prix, le mandat d'exécution; mais la décision appartient en dernier ressort au Conseil de fondation de l'Ecole, et au Conseil d'administration de la FVE; puissent ces deux organes ratifier la proposition ainsi faite!

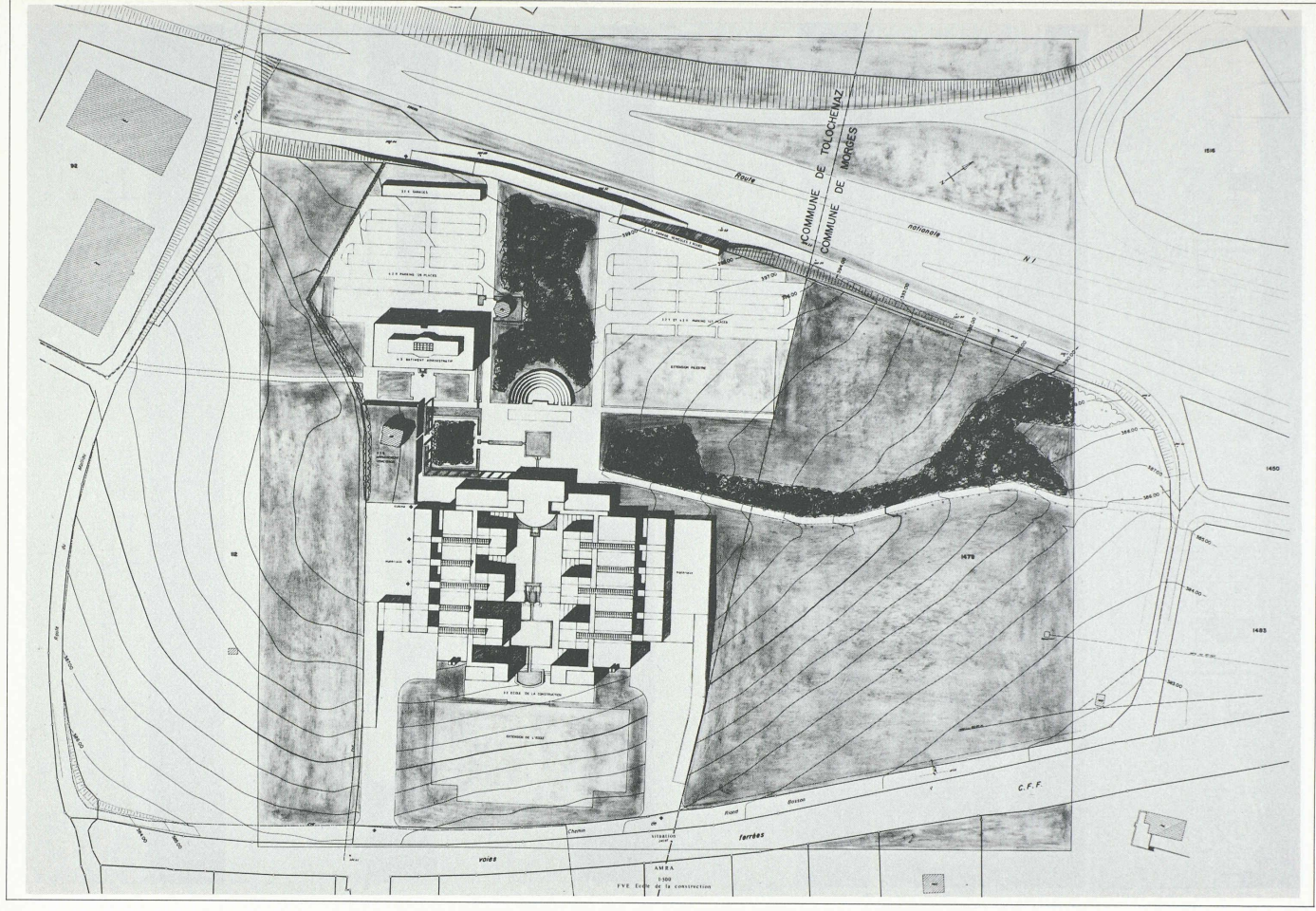
François Neyroud, architecte SIA

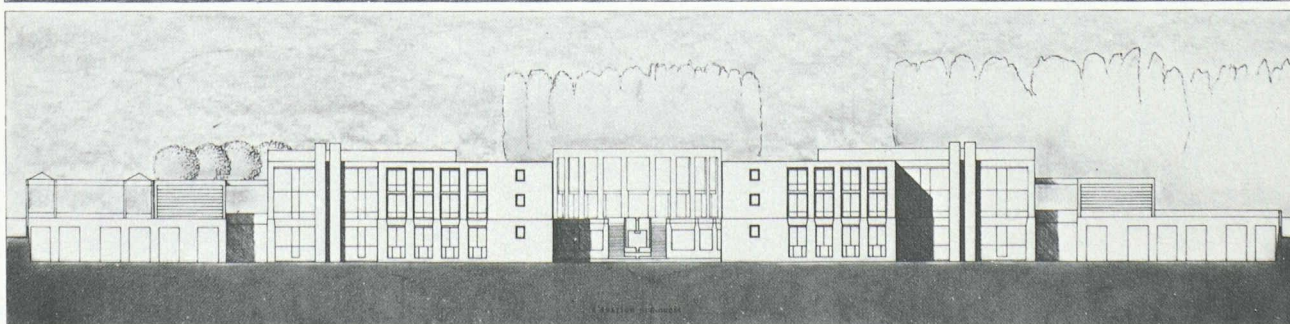
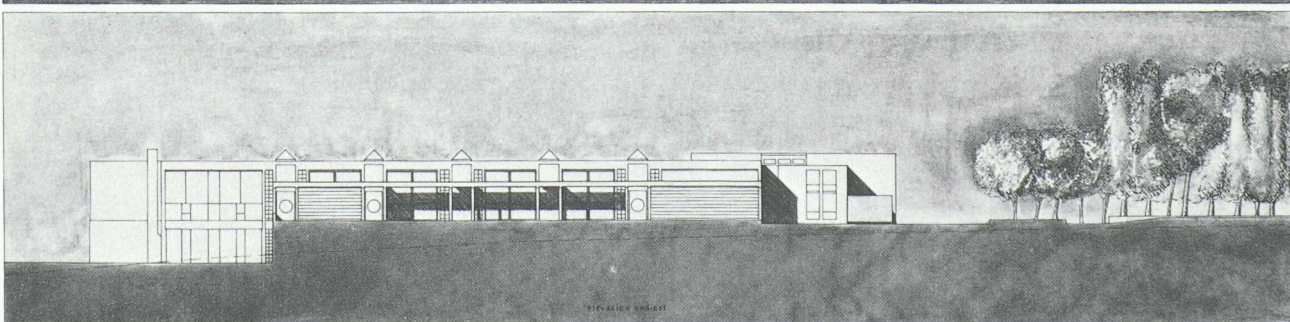
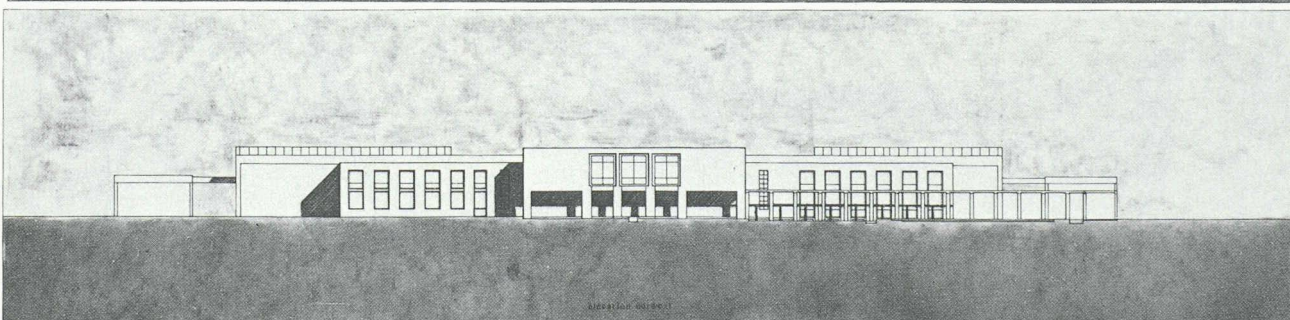
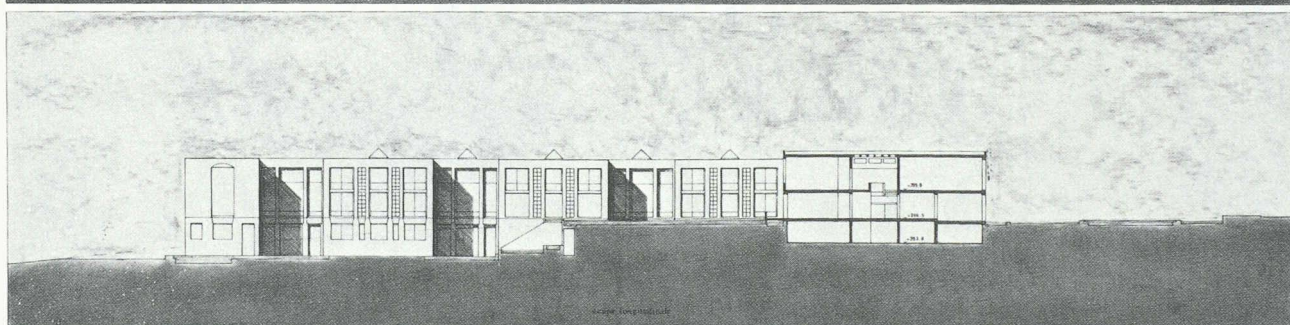
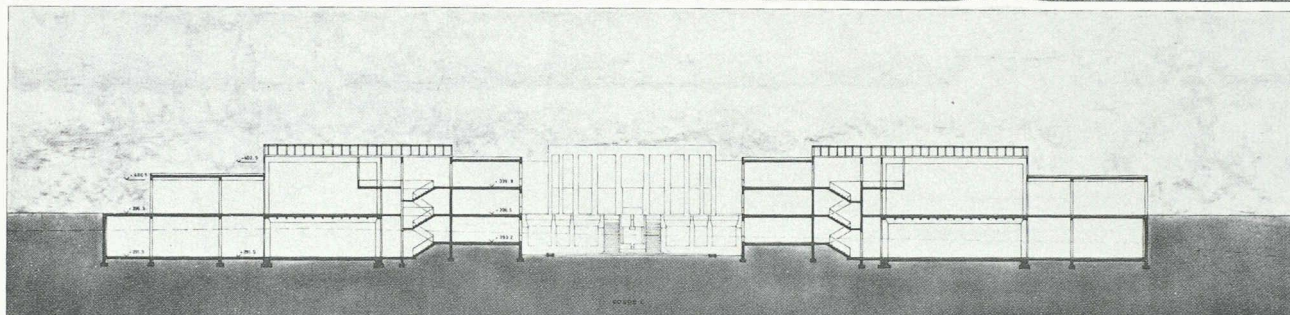
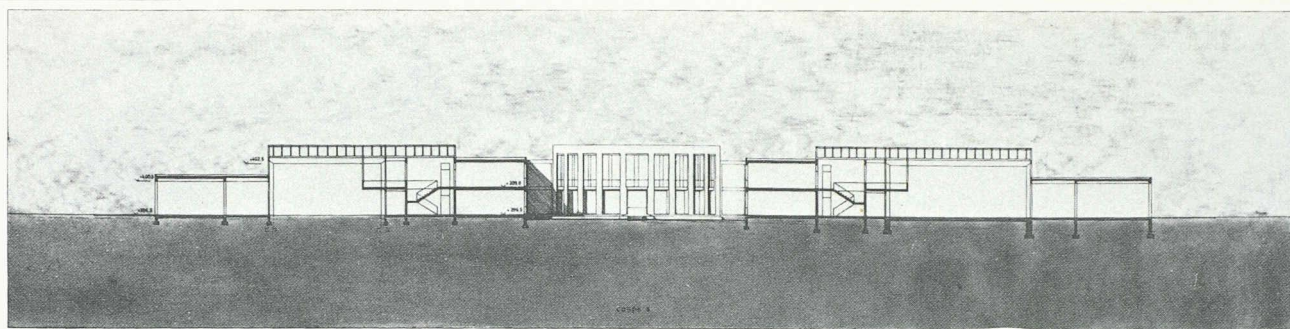


Maquette du 1^{er} prix (MM. Gachet et Mestelan).

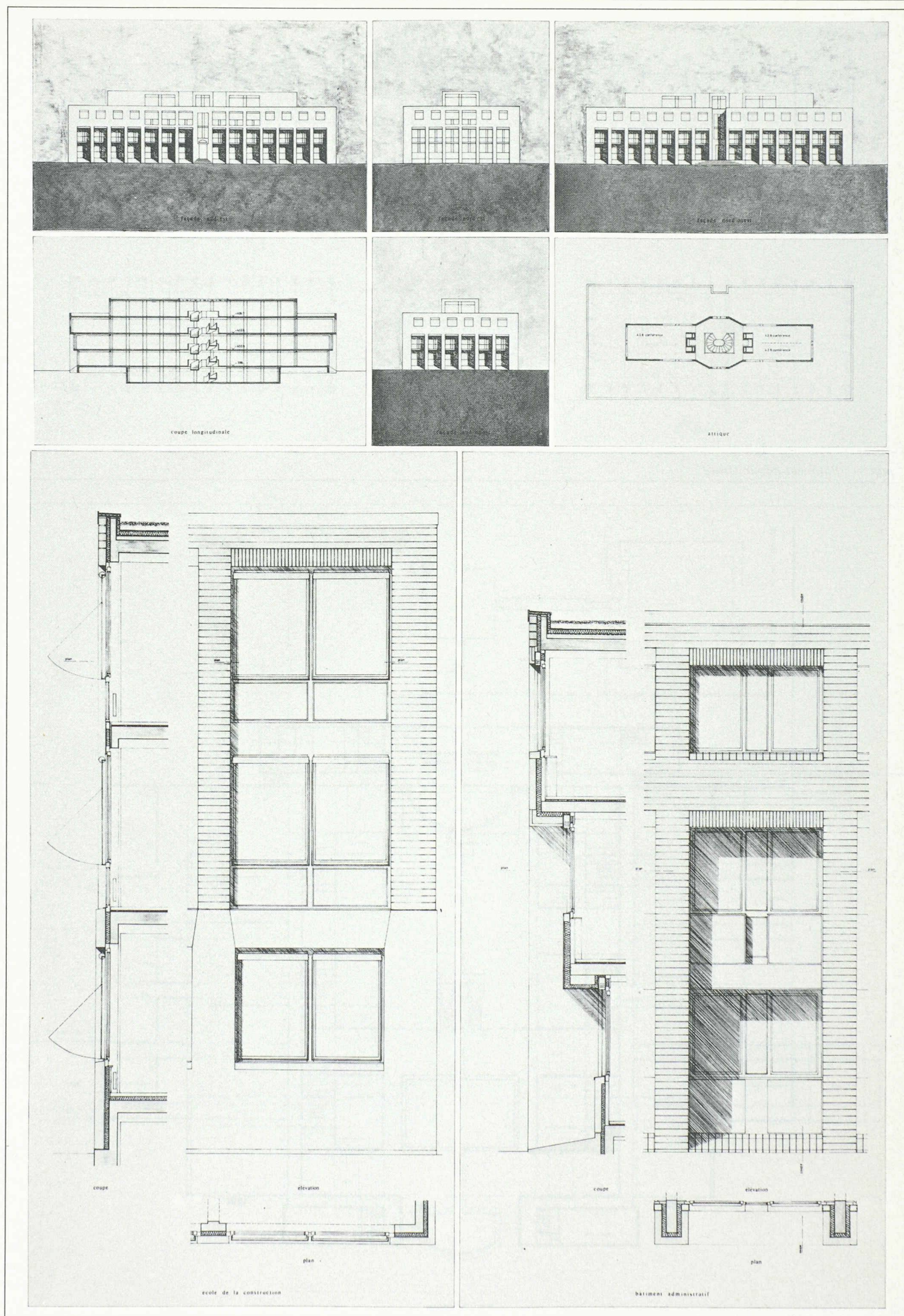


Maquette du 2^e prix (MM. Belkacem et Guth).

1^{er} prix — Plan topographique.



1^{er} prix — Façades et coupes.

1^{er} prix — Bâtiments administratifs: façades, coupe et détails.

